



Usure prématurées des pièces d'une moto achetée neuve

Par **fab65**, le **21/04/2010** à **22:44**

Bonjour,
en decembre 2007 j'ai acheté une moto neuve peu de temps apres elle tombe en panne (prise sous garantie donc sans facture) le vendeur fait ensuite faillite, un autre revendeur de la marque accepte de reprendre la garantie et s'aperçoit bien vite que le moteur est HS. On négocie donc avec la maison mère par courrier et téléphone et il nous rétorque que malgré que la moto a moins de deux ans elle n'est plus garantie car elle a plus de 6000 kms. Il accepte néanmoins de prendre en charge la moitié du moteur 425 euros pour nous et 425 euros pour eux (je trouve que le moteur est cher pour un 50 cm²) mais n'ayant pas le choix nous acceptons et le moteur deuxième génération est placé. La moto roule bien pendant 3 mois environ et de nouveau fuite d'essence exécuté par les problèmes le second revendeur nous envoie paître et refuse de nous reprendre en garantie et depuis on essaye de négocier avec la maison mère qui refuse de prendre ce moteur en garantie alors qu'il n'a que trois mois. On est en une impasse et n'avons pas les moyens de lancer des procédures coûteuses et longues. Pourriez vous nous guider. Par avance merci.